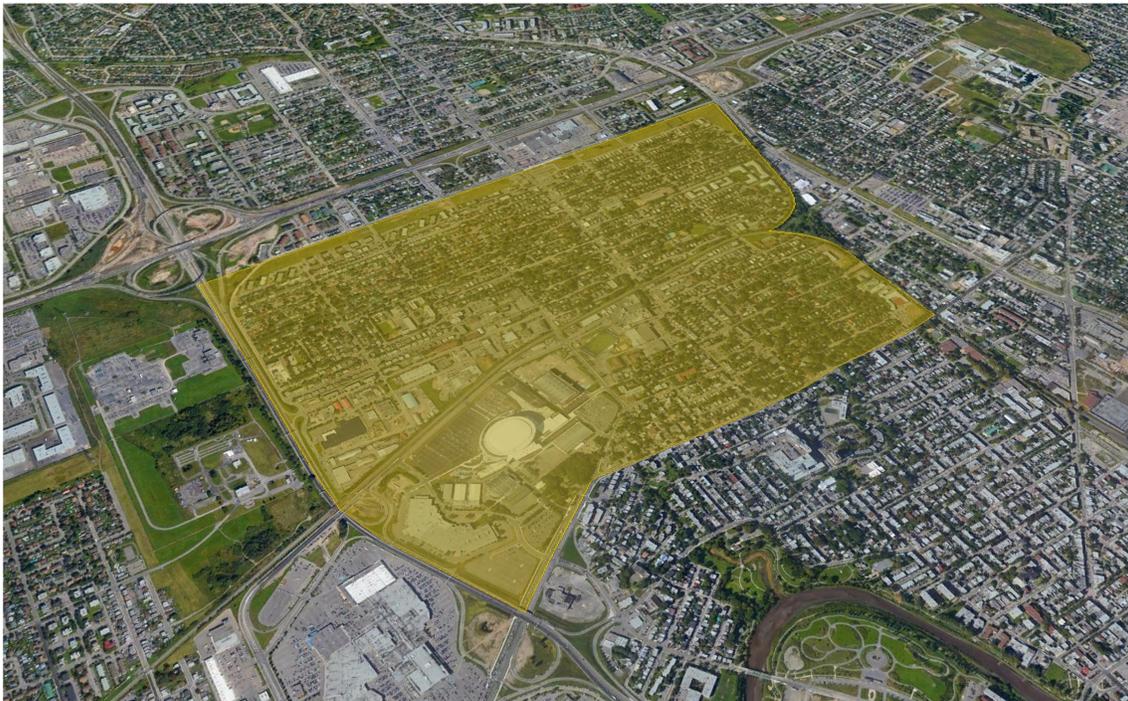


# RAPPORT ANNUEL 2019



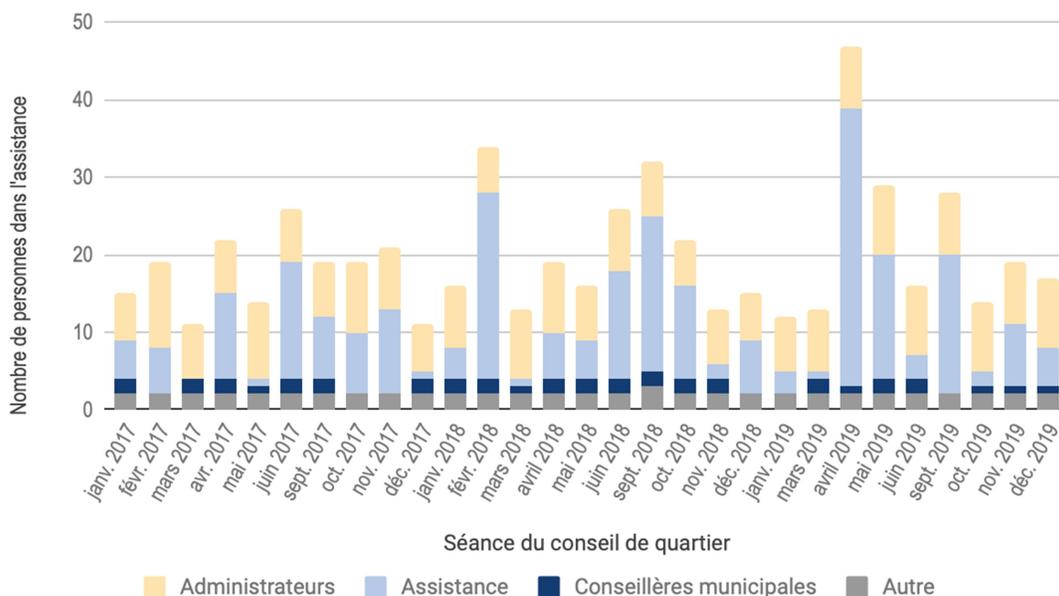
## Table des matières

1. Une participation soutenue .....	3
2. Résolutions du conseil de quartier .....	3
3. Mobilité durable.....	5
3.1 Enquête Origine-Destination .....	5
3.2 Réseau structurant de transport en commun .....	6
3.2.1 Insertion du CEE secondaire du tramway sur les terrains d'Hydro-Québec	6
Démantèlement des lignes à haute tension .....	7
Relocalisation du CEE secondaire.....	9
3.3 Aménagements cyclables .....	10
3.3.1 Prolongement de la bande cyclable de la 4e Avenue.....	10
3.3.2 Demande d'aménagement d'un lien cyclable est-ouest sur la rue des Peupliers.....	11
3.4 Demande d'implantation d'un feu piétonnier sur l'avenue du Colisée.....	12
3.5 Intersection 4e Avenue/41e Rue .....	13
4. Habitation et densification .....	14
4.1 Encadrement des services à l'auto .....	14
4.2 Événements météorologiques extrêmes .....	14
4.3 Bruit environnemental .....	15
5. Stratégie de sécurité routière 2020-2024 .....	15
6. Vie de quartier .....	17
6.1 Lairer en fleurs !.....	17
6.2 Pique-nique électrique .....	19
6.3 Cabane à sucre urbain.....	19
6.4 Promenades vertes.....	20
7. Participation publique et engagement citoyen .....	21
7.1 Image du conseil de quartier.....	21
7.2 Données ouvertes et de la ville intelligente .....	22
7.3 Publisac.....	22
8. Comités .....	22
8.1 Comité des déplacements sécuritaires et actifs .....	22
8.2 Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec .....	23
8.3 Comité de vigilance des activités portuaires.....	23
8.4 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air .....	25
8.5 Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU) .....	25
8.6 Table de concertation vélo des conseils de quartier.....	25
9. Voies cyclables quatre saisons .....	26
10. États financiers .....	27
11. ANNEXE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT .....	28
12. ANNEXE 2 - PRINCIPALES RÉOLUTIONS .....	30

# 1. Une participation soutenue

La participation au conseil de quartier de Lairet a enregistré un nouveau sommet, alors qu'une cinquantaine de personnes ont pris part à son assemblée générale. En moyenne, une dizaine de personnes ont assisté à chaque séance en 2019, auxquels il faut ajouter les membres du conseil d'administration, les conseillères municipales et les professionnels.

**FIGURE 1 : Participation du public aux séances du conseil de quartier**



Cet engouement témoigne des efforts consentis par le conseil d'administration pour augmenter la participation citoyenne en se collant aux enjeux d'actualité, en simplifiant l'ordre du jour et en écourtant la durée des séances.

Enfin, le conseil de quartier de Lairet se félicite d'avoir pu compter sur la présence de conseillère municipale de Limoilou, Suzanne Verreault, à la majorité de ses séances. Exceptionnellement, la conseillère municipale de Maizerets-Lairet, Geneviève Hamelin, s'est absentée une partie de l'année pour des raisons de santé. Les membres du conseil d'administration lui souhaitent un prompt rétablissement !

## 2. Résolutions du conseil de quartier

En 2019, le conseil de quartier de Lairet a adopté 78 résolutions, dont 60 résolutions numérotées. Bien que la plupart portent sur le fonctionnement du conseil de quartier, quatorze d'entre elles concernent des demandes adressées à la municipalité ou à l'arrondissement. Exceptionnellement cette année, une résolution a été adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de sa consultation sur la

vision et les orientations gouvernementales en matière de lutte contre le bruit environnemental au Québec<sup>1</sup>.

Au total, 57% des demandes du conseil de quartier ont été satisfaites (43%) ou partiellement satisfaites (14%). Dans 14% des cas, il est trop tôt pour déterminer quelles suites seront données par l'administration municipale, puisqu'elles sont toujours en cours d'analyse. Enfin, 29% des demandes du conseil de quartier n'ont pas donné lieu à des actions concrètes de la part de la municipalité ou de l'arrondissement.

**TABLEAU 1 : Distribution des résolutions par catégorie et niveau de satisfaction des demandes**

	Résolutions	Pourcentage
<b>Fonctionnement</b>	63	68%
<b>Demandes</b>	14	15%
• <b>Satisfaites</b>	6	43%
• <b>Partiellement</b>	2	14%
• <b>En attente</b>	2	14%
• <b>Pas satisfaites</b>	4	29%
• <b>N/A</b>	4	

Le tableau 2 ci-dessous liste l'ensemble des demandes formulées par résolution, ainsi que le résultat de ces démarches. La liste consolidée des principales résolutions adoptées en 2019 est fournie en annexe.

**TABLEAU 2 : Satisfaction des demandes du conseil de quartier formulées par résolution en 2019**

Mois	Résolution	Réponse
Janvier	Résolution 19-CA-02 concernant la demande de budget d'initiative pour la réalisation du projet « explorateurs de lairet »	Oui
	Résolution 19-CA-03 concernant la demande de budget d'initiative pour le projet « lairet en fleurs 2019 »	Oui
Mars	Résolution 19-CA-09 concernant l'encadrement des services à l'auto	Partiellement
	Résolution 19-CA-10 concernant la préparation des habitations aux impacts de la montée des eaux et des événements météorologiques extrêmes	Oui
Juin	Résolution 19-CA-25 concernant la demande d'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des saules	Non
	Résolution 19-CA-26 concernant l'aménagement d'un lien cyclable est-ouest entre le nord de lairet et de maizerets	Non
	Résolution 19-CA-27 concernant le réseau de transport structurant	Oui
Septembre	Résolution 19-CA-34 concernant le bruit environnemental	N/A
	Résolution 19-CA-35 concernant la charte graphique des conseils de quartier	Oui

<sup>1</sup> Résolution 19-CA-34 concernant le bruit environnemental



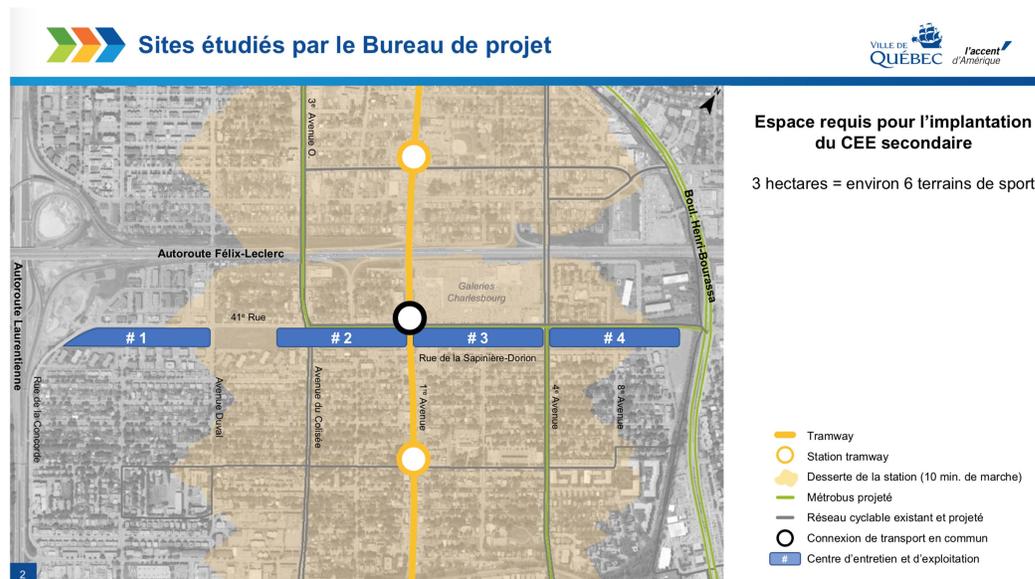
À noter qu'à l'échelle de l'agglomération, le vélo est le mode de déplacement ayant connu la croissance la plus soutenue au cours des quinze dernières années. Entre 2001 et 2017, le nombre de déplacements quotidiens à bicyclette a augmenté de 91%. En guise de comparaison, les déplacements en auto ont augmenté de 18%, les déplacements en transport en commun de 14%, et les déplacements à pied de 5%.

## 3.2 Réseau structurant de transport en commun

Le conseil de quartier s'est donné pour objectifs de collaborer avec la ville et le bureau de projet en vue de maximiser les retombées positives du déploiement du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue, et en minimiser les effets potentiellement négatifs.

### 3.2.1 Insertion du CEE secondaire du tramway sur les terrains d'Hydro-Québec

En juin 2019, le conseil de quartier de Lairet a appris que la Ville de Québec projetait la construction du centre d'entretien et d'exploitation (CEE) secondaire du tramway sur les terrains d'Hydro-Québec qui borde la 41<sup>e</sup> Rue, entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 4<sup>e</sup> Avenue (site #3 sur la carte ci-dessous), ce qui forcerait la fermeture de la 2<sup>e</sup> Avenue et créerait une barrière infranchissable entre le secteur St-Albert-le-Grand et les Galeries Charlesbourg.



Dans les jours suivants, le conseil de quartier a fait part de ses préoccupations concernant la localisation du futur CEE secondaire. Du même souffle, il a demandé que la Ville de Québec et le bureau de projet réévalue son insertion sur les terrains d'Hydro-Québec. La sortie médiatique du conseil de quartier a fait l'objet de plusieurs reportages dans *Le Soleil*<sup>2</sup>, le *Journal de Québec*<sup>3</sup> et sur les ondes de Radio-Canada<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Néron, Jean-François. « [Tramway: l'emplacement du garage d'entretien contesté](#) », *Le Soleil*, 17 juin 2019.

<sup>3</sup> Moalla, Taïeb. « [L'emplacement du garage du tramway sur la 41<sup>e</sup> Rue contesté](#) », *Journal de Québec*, 18 juin 2019.

<sup>4</sup> Rémillard, David. « [Tramway : les citoyens de Lairet craignent l'apparition "d'un mur"](#) », Radio-Canada, 17 juin 2019.

Premièrement, la connectivité de Lairet avec les Galeries Charlesbourg et le IGA des Sources serait considérablement bouleversée par la fermeture de la 2e Avenue. Rappelons que le conseil de quartier a demandé et obtenu l'aménagement d'un feu de circulation pour le passage piétonnier à l'intersection de la 2e Avenue et de la 41e Rue pour faciliter les déplacements vers le centre commercial. La fermeture de cet axe réduirait la marchabilité du secteur. Alors que Lairet est souvent présenté comme un désert alimentaire, la fermeture projetée du principal lien piétonnier vers le IGA des Sources a suscité beaucoup d'appréhension.

Deuxièmement, les terrains convoités se situent dans la zone se trouvant à moins de 10 minutes de marche de la future ligne de tramway, c'est-à-dire dans la zone la plus propice au développement résidentiel et commercial. Réserver ces terrains à l'implantation d'un garage n'apparaît pas comme la meilleure utilisation qu'on puisse en faire selon les discussions ayant lieu. Le conseil de quartier estime que ces terrains devraient plutôt être utilisés pour la densification, l'aménagement d'un parc de proximité ou d'infrastructures sportives.

Le déploiement d'une ligne de tramway sur la 1re Avenue est attendu avec impatience. Malgré cela, les membres du conseil d'administration souhaitent s'assurer que les impacts du projet ne dépassent pas ses retombées. À cet effet, ils estiment qu'il est essentiel de repenser l'installation du centre d'entretien et d'exploitation dans le secteur.

Plusieurs solutions ont été mises de l'avant pour limiter les impacts négatifs de l'insertion du CEE secondaire du tramway sur les terrains d'Hydro-Québec. L'une d'entre elles consistait à aménager le CEE secondaire à l'autre bout des terrains d'Hydro-Québec, au croisement des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc. Cet espace a peu de potentiel de valorisation en raison de sa proximité avec l'échangeur. La mettre à profit du RSTC apparaît une excellente façon de faire œuvre utile.

### ***Démantèlement des lignes à haute tension***

Rappelons que les préoccupations du conseil de quartier concernant le développement des terrains d'Hydro-Québec ne sont pas nouvelles. Cet intérêt a d'abord émergé dans le contexte du démantèlement des lignes à haute tension, puis des nombreuses demandes du conseil de quartier pour que la population soit consultée sur l'avenir des terrains d'Hydro-Québec.

Plusieurs actions ont été entreprises par le conseil de quartier pour informer la Ville de Québec de son désir que la population soit consultée sur l'avenir des terrains d'Hydro-Québec suite au démantèlement des lignes à haute tension :

- **Plan d'action triennal 2014-2017**

L'orientation 4 du Plan d'action triennal 2014-2017 prévoit la réalisation d'une consultation pour l'aménagement des terrains d'Hydro-Québec.

- **Février 2014 - Résolution 14-CA-13**

Le conseil de quartier adopte la résolution 14-CA-13 concernant l'avenir des terrains laissés vacants par le démantèlement des lignes de transport d'énergie le long de la 41e Rue.

- **Octobre 2016 - Lettre à l'arrondissement**

Le conseil de quartier adresse une lettre au directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou dans laquelle il demande que le développement de ces terrains se

fasse de manière harmonieuse et au plus grand bénéfice des résidents concernés.

- **Décembre 2016 - Réponse de l'arrondissement**

Dans sa réponse, le directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou explique que ces terrains sont zonés Ra, ce qui se traduit par la possibilité d'aménager seulement des parcs et des équipements récréatifs extérieurs; tout autre projet requerrait une modification du règlement d'urbanisme, et la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Après avoir obtenu l'engagement que la Ville consulterait la population sur l'avenir des terrains d'Hydro-Québec, le conseil de quartier a entrepris une série d'actions en vue d'informer et de recueillir les idées de la population :

- **Juin 2017 - Présentation des étudiants de l'École d'architecture**

Les étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval ont été invités à présenter leur vision du développement des terrains d'Hydro-Québec aux membres du conseil de quartier.

- **Oct. 2017 - Marche exploratoire**

Une marche exploratoire a eu lieu en présence de la conseillère municipale de Limoilou, Suzanne Verreault, de membres du conseil de quartier et du projet Quartier du monde.

- **Nov. 2017 - Rendez-vous Limoilou**

Le conseil de quartier a présenté sa vision du développement des terrains d'Hydro-Québec aux participants du Rendez-vous Limoilou.

- **Sept. 2018 - Priorités pour Jean-Lesage**

Le conseil de quartier a adopté la résolution 18-CA-45 concernant les priorités du conseil de quartier de Lairet à l'intention des candidats de la circonscription de Jean-Lesage. Parmi ses priorités, notons la restitution des terrains d'Hydro-Québec longeant la 41e Rue à la municipalité pour qu'elle y aménage une coulée verte comprenant une mixité d'usages, des parcs de proximité et des jardins communautaires.

- **Juin 2018 - Fête de quartier**

Le conseil de quartier a animé un kiosque pour recueillir les idées des résidents et résidentes du quartier sur l'avenir des terrains d'Hydro-Québec.

- **Juin 2019 - Pique-nique « électrique » sur les terrains d'Hydro-Québec**

Le conseil de quartier a organisé un pique-nique familial sur les terrains d'Hydro-Québec.

Ces actions du conseil de quartier s'ajoutent aux billets et articles de [Monlimoilou.com](http://Monlimoilou.com)<sup>5,6,7</sup> visant à faire connaître cet enjeu.

---

<sup>5</sup> Asselin, Viviane. « [Terrains 41e Rue : la Ville de Québec démontre un intérêt](#) », *Monlimoilou.com*, avril 2018.

<sup>6</sup> Asselin, Viviane. « [Terrains 41e Rue : le conseil de quartier imagine le futur de Lairet](#) », *Monlimoilou.com*, avril 2018.

<sup>7</sup> Cazes, Jean. « [Lairet : annexion en vue de la bande de terrain appartenant à Hydro-Québec?](#) », *Monlimoilou.com*, décembre 2018.

### **Relocalisation du CEE secondaire**

À la lumière des recommandations du conseil de quartier, la Ville de Québec a accepté de revoir l'insertion du CEE secondaire. L'annonce a été faite par le maire le 9 décembre 2019, lors d'une conférence de presse à laquelle Mme Julie Tremblay-Potvin a pris part au nom du conseil de quartier. Dans le communiqué de presse<sup>8</sup> accompagnant l'annonce, on peut lire :

« Le centre d'exploitation et d'entretien (CEE) secondaire du réseau structurant de transport en commun (RSTC) sera finalement localisé à l'ouest de la 1re Avenue, dans l'axe de la 41e Rue.

La Ville de Québec annonce le retour à ce scénario initial, ayant entendu les préoccupations des résidants du quartier Lairét.

En juin dernier, les citoyens de ce quartier s'étaient inquiétés de l'annonce de l'implantation du CEE secondaire à l'est de la 1re Avenue. Le conseil de quartier de Lairét porte une vision de développement résidentiel et commercial sur ce terrain depuis quelques années. Il a alors interpellé la Ville de Québec pour faire part d'enjeux de connectivité dans le secteur et de l'importance des projets de revalorisation projetés dans la friche d'Hydro-Québec.

La ligne de tramway nécessite l'implantation d'un CEE secondaire près de la fin de ligne pour l'entretien, la réparation et le remisage des véhicules. La localisation a fait l'objet d'études approfondies par le Bureau de projet du RSTC avant d'être retenue.

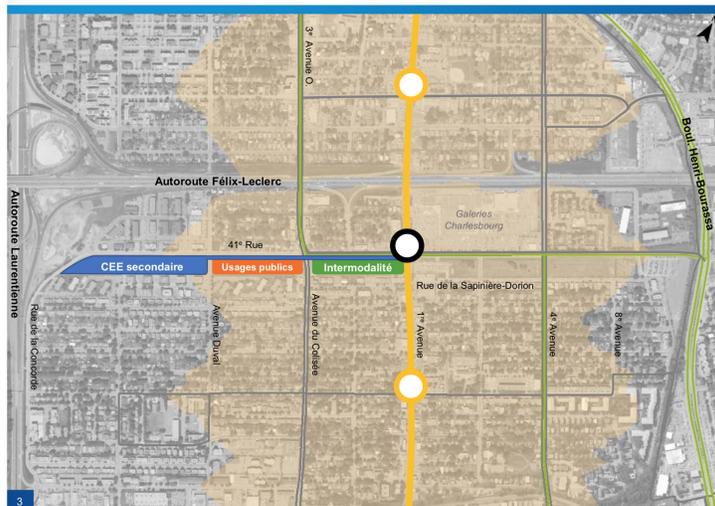
La construction du CEE secondaire à l'ouest de la 1re Avenue permettra de conserver le potentiel de développement à l'est, d'offrir une vélostation, une œuvre d'art et des usages publics.

La Ville poursuit l'objectif que la conception et l'intégration du CEE secondaire s'inscrivent en harmonie avec le paysage et la communauté avoisinante. »

À la suite de cette annonce, le conseil de quartier a adopté la résolution 19-CA-54 (en annexe) dans laquelle salue la décision de la Ville de Québec de localiser le CEE secondaire à l'ouest de la rue Duval, à proximité des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc ; s'engage à poursuivre le dialogue en vue de minimiser les impacts du CEE secondaire sur le voisinage et de maximiser les retombées positives du déploiement du tramway sur la 1re Avenue ; et encourage la Ville de Québec à profiter de la relocalisation du jardin communautaire Ste-Odile pour aménager un parc de proximité sur le site identifié à « usages publics ».

---

<sup>8</sup> RSTC. « [Le centre d'exploitation et d'entretien secondaire sera finalement localisé à l'ouest de la 1re Avenue](#) », Communiqué de presse, 9 décembre 2019.



**Localisation**

- Entre la rue de la Concorde et l'avenue Duval

**Avantages**

- Conserver un potentiel de développement immobilier à l'est de la 1<sup>re</sup> Avenue
- Insérer des infrastructures soutenant l'intermodalité et des usages publics
- Relocalisation du jardin communautaire Sainte-Odile
- Conserver la perméabilité de la trame urbaine

En effet, comme le CEE sera implanté entre l'avenue Duval et la rue de la Concorde, où se trouve le jardin communautaire Ste-Odile, celui-ci devra être relocalisé, ce que la Ville s'est engagée à faire. À cette fin, la partie des terrains d'Hydro-Québec située entre l'avenue du Colisée et l'avenue Dorval a été identifiée à « usages publics ». Un parc de proximité, réclamé depuis longtemps par le conseil de quartier, pourrait également y être aménagé.

**3.3 Aménagements cyclables**

La mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo s'est poursuivie avec prolongement de la bande cyclable de la 4e Avenue. Ce projet s'ajoute aux nombreux aménagements réalisés dans Lairet au cours des dernières années (tableau 3), dont le prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue et l'aménagement de la bande cyclable de la 22e Rue, en 2018.

**TABLEAU 3 : Aménagements cyclables dans Lairet**

Année	Réalisation
2015	Ajout de délinéateurs flexibles sur la bande cyclable de la 4e Avenue
2016	Aménagement de bandes cyclables de l'avenue du Colisée
2017	Installation de massifs en caoutchouc à l'intersection de la 18e Rue et de la 8e Avenue pour éviter que les automobilistes n'utilisent la bande cyclable comme voies de virage à droite
2018	Prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue, entre la 12e et la 19e Rue
	Aménagement d'une chaussée désignée sur le boulevard Benoît-XV, entre la 19e Rue et la 24e Rue
	Requalification de la chaussée désignée de la 22e Rue en bande cyclable, bordée de délinéateurs flexibles et de massifs en caoutchouc à certaines intersections
	Installation de massifs en caoutchouc sur la piste cyclable de la 8e Avenue, face à l'école primaire St-Paul-Apôtre entre la 22e et la 23e Rue, pour éviter

	que les parents ne se faufilent entre les bollards pour déposer leurs enfants
2019	Prolongement de la bande cyclable de la 4e Avenue, entre la 25e Rue et la 22e Rue
	Rehaussement de la protection de la piste cyclable de la 8e Avenue, face à l'école primaire St-Paul-Apôtre, par l'ajout de massifs en caoutchouc entre la 23e Rue et la 24e Rue

### 3.3.1 Prolongement de la bande cyclable de la 4e Avenue

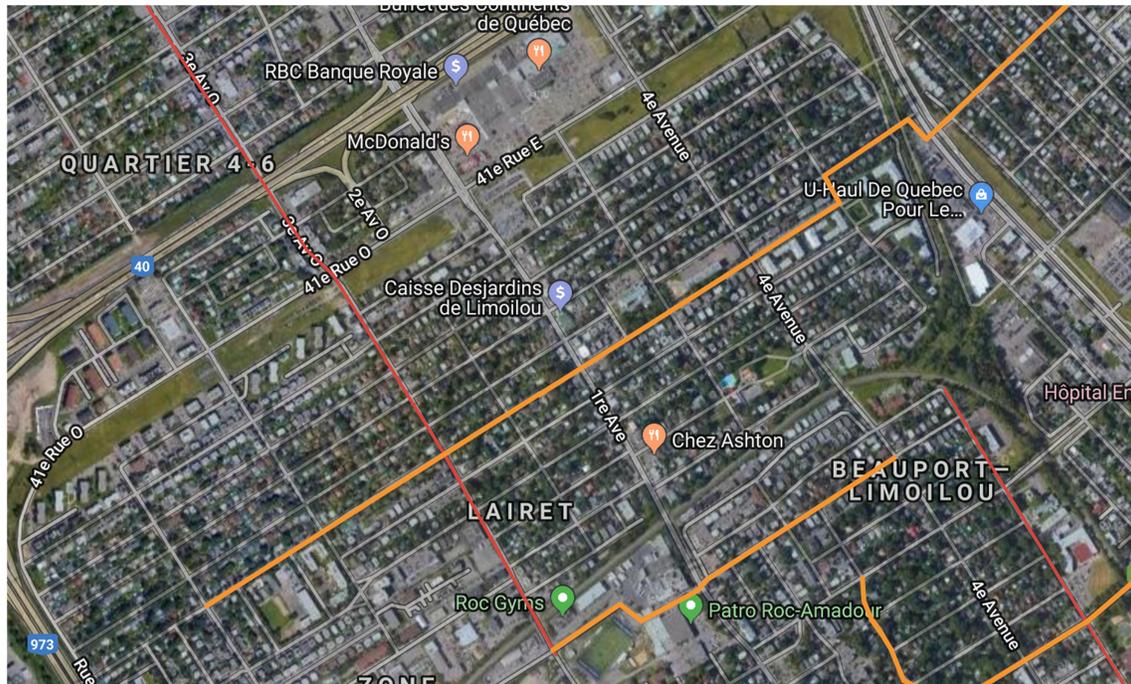


En mai, le conseil de quartier de Lairet a tenu une séance d'information sur le prolongement de la bande cyclable de la 4e Avenue sur environ 260 mètres, entre la 25e Rue et la 22e Rue. Cet aménagement d'environ 260 mètres vise à créer une continuité cyclable entre la bande cyclable de la 4e Avenue et l'axe cyclable formé par la 22e Rue, le boulevard Benoît-XV et la 3e Avenue. Bien que certains riverains aient exprimé des préoccupations en lien avec la perte de stationnement, le projet a été bien

accueilli par les membres du conseil de quartier. Mentionnons que le taux d'occupation moyen du stationnement dans le secteur visé par le retrait de casse pour faire place à la bande cyclable du 1er mai au 31 octobre est de 8%. Les impacts sur le stationnement seront donc très faible. Le marquage de la nouvelle voie cyclable a été réalisé à la mi-août 2019.

### 3.3.2 Demande d'aménagement d'un lien cyclable est-ouest sur la rue des Peupliers

En juin 2019, le conseil de quartier a adopté la résolution 19-CA-26 (en annexe) demandant l'aménagement d'un lien cyclable est-ouest entre le nord de Lairet et de Maizerets. Le conseil de quartier constate que, bien que le réseau cyclable de Lairet ait connu un développement accéléré au cours des dernières années, il n'existe aucun axe est-ouest structurant entre les secteurs Ste-Odile, St-Albert-le-Grand et de St-Pie-X. Pour corriger la situation, le conseil de quartier demande que la Ville transforme la chaussée désignée de l'axe des rues des Peupliers et des Frênes en bande cyclable ; réaménage le lien pédestre entre la rue des Frênes et le boulevard Henri-Bourassa pour en faire un lien cyclopédestre sécuritaire et bien délimité; aménage une bande cyclable sur la rue 26e Rue, dans Maizerets, dans la continuité de l'axe cyclable des rues des Peupliers et des Frênes, dans Lairet; puis prolonge ce cheminement cyclable jusqu'à l'avenue d'Estimauville.



Le Service de la planification en aménagement et environnement (SPAÉ) a répondu que ce n'était pas possible parce que, selon les relevés de circulation, le débit véhiculaire sur la rue des Peupliers est assez faible pour qu'une chaussée désignée soit conforme et que, par conséquent, il serait donc difficile de justifier l'aménagement d'une bande cyclable et, à plus forte raison, le retrait de cases de stationnement.

Dans son mémoire sur la Stratégie de sécurité routière, le conseil de quartier a apporté certaines nuances à ce raisonnement : les chaussées désignées ne répondent pas aux besoins des jeunes cyclistes et, à plus forte raison, aux attentes de leurs parents en matière de sécurité. Par conséquent, le conseil de quartier s'interroge sur la valeur de ces critères à proximité des écoles. Au même titre que la limite de vitesse, qui est réduite à 30 km/h dans les zones scolaires, le conseil de quartier estime qu'au pourtour des écoles, les critères d'implantation de voies cyclables devraient être abaissés pour tenir compte des besoins des cyclistes en herbe. Les jeunes cyclistes sont moins visibles en raison de leur taille, ne sont pas en mesure de rouler à des vitesses compatibles avec celles du trafic automobile, et ils ont besoin de voies cyclables clairement délimitées pour garder leur voie. Pour ces raisons, le conseil de quartier de Lairet a adopté une seconde résolution (19-CA-56, en annexe) demandant que les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles soient ajustés de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussées désignées.

### 3.4 Demande d'implantation d'un feu piétonnier sur l'avenue du Colisée

À la demande d'un citoyen, le conseil de quartier a proposé l'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection de la rue de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules<sup>9</sup>. L'implantation d'un feu piétonnier est justifiée par la présence de nombreuses garderies,

<sup>9</sup> Résolution 19-CA-25, en annexe.

dont la garderie des Saules, à proximité de cette intersection. L'absence de feu piétonnier contraint les piétons, se déplaçant dans l'axe de la rue des Saules, à faire un détour de 300 mètres pour traverser à l'intersection à deux intersections de là. Dans une perspective de réduction des risques à la source, ce détour apparaît disproportionné, puisqu'il décourage les déplacements à pied au profit des déplacements en voiture.

Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) a répondu au conseil de quartier que la ville n'irait pas de l'avant parce que le ratio voiture / piéton à respecter pour implanter un feu de circulation est insuffisant. Selon l'analyse réalisée, il y aurait suffisamment de fenêtres libres pour traverser de façon sécuritaire. Le conseil de quartier s'interroge sur ces résultats.

L'avenue du Colisée est l'axe nord-sud le plus important dans Lairét, avec un débit journalier moyen de 13 300<sup>10</sup> véhicules. Le conseil de quartier constate qu'elle est de plus en plus empruntée comme axe de transit entre Charlesbourg et Limoilou. L'ouverture du Centre Vidéotron, puis du Grand Marché, contribuent bien sûr à cette hausse, particulièrement les soirs de spectacles. Cette tendance devrait aller en augmentant. Selon l'étude d'impact sur les déplacements du Réseau structurant de transport en commun (RSTC), le débit journalier moyen sur l'avenue du Colisée devrait augmenter de plus de 4000 véhicules par jours suite à l'implantation du tramway, pour atteindre 17 600<sup>11</sup> à l'horizon 2026. Cette croissance est préoccupante et impose la mise en place de mesures pour maintenir la capacité des résidents à traverser l'avenue du Colisée de façon sécuritaire.

La part modale de la marche pour les déplacements domicile-travail est de 8,2% dans Lairét, et la part modale du transport en commun, pour les déplacements domicile-travail, est de 26,6%, ce qui donne un aperçu du nombre de personnes qui doivent se déplacer d'est en ouest dans le quartier pour rejoindre les arrêts d'autobus situés sur la 1<sup>re</sup> Avenue.

Considérant ce qui précède, le conseil de quartier de Lairét invite le STMI à réanalyser sa demande d'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules en tenant compte des débits véhiculaires prévus à l'horizon 2026.

### **3.5 Intersection 4<sup>e</sup> Avenue/41<sup>e</sup> Rue**

En octobre, un citoyen a informé le conseil de quartier que l'intersection de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 41<sup>e</sup> Rue était saturée. Selon lui, une intervention est requise afin de corriger la situation. Plusieurs explications sont proposées : virages à droite, feux prioritaires, étroitesse des voies, présence d'une bande cyclable, proximité de l'autoroute, stationnement temporaire du NCH, juxtaposition des sorties de la station-service et du centre d'achat, etc. Suite à cette intervention, le conseil de quartier de Lairét a adopté la résolution 19-CA-55 invitant le Service du transport et de la mobilité intelligente à réaliser une étude de circulation de l'intersection de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 41<sup>e</sup> Rue en

---

<sup>10</sup> Ville de Québec (2019). [\*Étude d'impact sur les déplacements - Annexe A-8 : Débits journaliers moyens annuels sur les principaux axes routiers de la zone à l'étude par secteur.\*](#)

<sup>11</sup> Ville de Québec (2019). [\*Étude d'impact sur les déplacements - Annexe C- 5 : Débits journaliers moyens annuels dans la zone à l'étude à l'horizon 2026 avec le projet par secteur.\*](#)

vue d'ajuster la séquence des feux ou de réaliser toute autre intervention pertinente en vue de corriger la situation.

## 4. Habitation et densification

### 4.1 Encadrement des services à l'auto

Le conseil de quartier de Lairet a amorcé une réflexion sur l'encadrement des services à l'auto suite à la publication d'une photo des déchets jonchant l'allée du service à l'auto d'un commerce de restauration rapide de la 1<sup>re</sup> Avenue ayant généré des milliers de réactions, de commentaires et de partages sur les réseaux sociaux. Parmi les impacts des services à l'auto identifiés dans la littérature sur le sujet, notons la génération de déchets, l'augmentation de la circulation automobile et la création d'ilots de chaleur. Cette réflexion a conduit à l'adoption de la résolution 19-CA-09 concernant l'encadrement des services à l'auto (en annexe) dans laquelle le conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à encadrer la gestion des déchets issus des commerces avec service à l'auto et à envisager des mesures visant à limiter ce type de commerce à proximité des zones résidentielles. Notons que quatre arrondissements montréalais ont déjà interdit l'aménagement de nouveaux services à l'auto dans l'objectif de privilégier un aménagement plus dense, plus mixte et axé vers le transport actif et collectif.

### 4.2 Événements météorologiques extrêmes

Un citoyen a porté à l'attention du conseil de quartier les projections de l'organisme Climate Central<sup>12</sup> qui indiquent que le St-Laurent pourrait submerger une partie de Limoilou d'ici la fin du siècle si rien n'est fait pour empêcher la température globale de la planète d'augmenter de 3 °C. Ces projections font échos aux conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU qui affirme que la barre du +1,5 °C pourrait être franchie dès 2030 si le réchauffement maintient son rythme. Bien que Lairet soit plus élevé que Maizerets et le Vieux-Limoilou, qui sont plus susceptibles d'être touchés par la montée des eaux, des préoccupations demeurent quant aux risques d'inondations lors d'événements météorologiques extrêmes, comme des pluies abondantes. À ce titre, plusieurs villes canadiennes telles que Halifax<sup>13</sup> et Vancouver<sup>14</sup>, ainsi que d'autres villes à l'extérieur du Canada comme Tokyo<sup>15</sup> ou encore Nimègue aux Pays-Bas<sup>16</sup> ont adopté des plans d'action pour limiter les conséquences de la montée des eaux. Pour s'assurer que Lairet est prêt à faire face, le conseil de quartier a adopté la résolution 19-CA-09 dans laquelle il invite la municipalité à évaluer les impacts potentiels de la montée des eaux et des événements météorologiques extrêmes sur le parc immobilier et, s'il s'avérait que ces impacts représentent un risque à court ou à moyen terme, à envisager des mesures pour les atténuer. Ces considérations devraient être prises en compte dans la démarche de la Ville de Québec

---

<sup>12</sup> <https://seeing.climatecentral.org/#12/46.8288/-71.1705?show=lockinAnimated&level=6&unit=feet&pois=hide>

<sup>13</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2015/12/climat-rechauffement-montee-des-eaux/>

<sup>14</sup> <https://vancouver.ca/green-vancouver/sea-level-rise.aspx>

<sup>15</sup> <http://www.bbc.com/future/story/20181129-the-underground-cathedral-protecting-tokyo-from-floods>

<sup>16</sup> <https://www.ruimtevoorderivier.nl/history/>

visant l'adoption d'une nouvelle Vision de l'habitation et l'élaboration de sa Stratégie Capitale-climat 2030.

### 4.3 Bruit environnemental

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mené une consultation sur la vision et les orientations gouvernementales en matière de lutte contre le bruit environnemental au Québec. Afin de faire part des impacts du bruit de la circulation routière sur la santé et le bien-être de la population Ste-Odile en raison de la proximité des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc, le conseil de quartier de Lairet a adopté la résolution 19-CA-34 dans laquelle il émet les recommandations suivantes dans le cadre de la consultation publique sur la vision et les orientations gouvernementales en matière de lutte contre le bruit environnemental au Québec :

- que le MTQ soit tenu de faire des relevés sonores systématiques le long de son réseau autoroutier situé en milieu urbanisé, comme c'est le cas du secteur Ste-Odile du quartier de Lairet, dans la Ville de Québec;
- que les données concernant les niveaux d'exposition sonore soient rendues publiques et actualisées sur une base régulière.

## 5. Stratégie de sécurité routière 2020-2024

Suite au dévoilement de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, en octobre 2019, le conseil de quartier a déposé un mémoire sur la sécurité routière<sup>17</sup> dans cadre de la consultation publique *Agissons ensemble pour la sécurité de tous !* visant son adoption.

En vue de produire son mémoire, le conseil de quartier de Lairet a mené une série de consultations pour s'assurer que sa mise en œuvre correspond aux attentes de la population du quartier. Cette démarche s'est déroulée sur trois mois, lors des assemblées publiques de novembre, décembre et janvier. La population du quartier a donc eu plusieurs occasions de s'exprimer sur les éléments de ce mémoire. Les échanges ont suscité beaucoup d'intérêt et permis de dégager un consensus autour des mesures proposées.

Une première consultation a permis d'aborder les éléments clés de la nouvelle stratégie<sup>18</sup>. Cette consultation portait, plus spécifiquement, sur (i) les mesures d'apaisement de la circulation ; (ii) les priorités d'aménagement de nouveaux trottoirs ; (iii) la révision des limites de vitesse dans les secteurs Ste-Odile et St-Albert-le-Grand. Le mois suivant, une résolution sur l'intégration de voies cyclables aux chemins d'écoliers a également été adoptée<sup>19</sup>. Enfin, des modifications réglementaires visant à rehausser la sécurité des cyclistes aux intersections et dans les sens uniques ont été présentées aux membres du conseil de quartier<sup>20</sup>.

Voici les recommandations formulées par le conseil de quartier :

### Mesures d'apaisement de la circulation

---

<sup>17</sup> Conseil de quartier de Lairet. [Mémoire sur la sécurité routière](#), janvier 2020.

<sup>18</sup> Conseil de quartier de Lairet. Septième assemblée régulière, 6 novembre 2019.

<sup>19</sup> Conseil de quartier de Lairet. Huitième assemblée régulière, 11 décembre 2019.

<sup>20</sup> Conseil de quartier de Lairet. Première assemblée régulière, 8 janvier 2020.

- ⇒ Implanter un projet-pilote de mini-giratoires dans Lairet.
- ⇒ Multiplier les mesures d'apaisement de la circulation comme des terre-pleins diagonaux ou axiaux, les saillies de trottoirs et les intersections surélevées sur les rues résidentielles.

### **Révision des limites de vitesse**

- ⇒ S'assurer que la révision des limites de vitesse prend en compte les interdictions de virage à gauche liées au déploiement du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue.

### **Priorités d'aménagement de nouveaux trottoirs**

- ⇒ Prioriser l'aménagement de trottoirs sur la 41<sup>e</sup> Rue, la rue Soumande, le boulevard des Cèdres et la rue de la Concorde.
- ⇒ Fermer le coude de la rue Godbout menant à l'entrée du parc Marchand à la circulation automobile tout en maintenant la perméabilité pour les piétons et les cyclistes.

### **Intégration de voies cyclables aux cheminements d'écoliers**

- ⇒ Intégrer des voies cyclables aux cheminements d'écoliers.
- ⇒ Prendre en compte les besoins des cyclistes en herbe et les attentes des parents en matière de sécurité dans la détermination des types d'aménagements cyclables à mettre en place.
- ⇒ Revoir les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussées désignées.

### **Interdiction de virage à droite au feu rouge pour les bicyclettes**

- ⇒ Exclure les bicyclettes de l'application de l'article 13 du R.A.V.Q. 842 de façon à autoriser les cyclistes à virer à droite au feu rouge en tout temps (y compris en présence d'un panneau d'interdiction de virage à droite).
- ⇒ Autoriser les cyclistes à virer à droite au feu rouge en présence d'un panneau P-115 « Virage à droite interdit au feu rouge » à l'aide d'une signalisation adéquate.

### **Contresens cyclables dans les sens uniques**

- ⇒ Autoriser les cyclistes à rouler à contresens dans les rues locales à sens unique.
- ⇒ Ajouter un panneau P-80-1-P « Exception pour bicyclettes » sous les panneaux P-80-1 « Sens unique ».

### **Réaménagement de la 18<sup>e</sup> Rue**

- ⇒ Inscrire le réaménagement de la 18<sup>e</sup> Rue au Plan d'investissement quinquennal (PIQ).
- ⇒ Mettre sur pied un comité de co-création en vue de planifier le réaménagement de la 18<sup>e</sup> Rue avec les riverains, les usagers et les représentants des conseils de quartier concernés.

### **Feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules**

- ⇒ Implanter un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules.

### **Développement du réseau cyclable**

- ⇒ Accélérer la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo.
- ⇒ Élargir le projet pilote de « voies cyclables quatre saisons » à la basse-ville.

### **Aménagement, entretien et déneigement de liens piétonniers**

- ⇒ Déneiger le lien piétonnier du passage à niveau reliant les rues de la Concorde et Soumande.

### **Aménagement de trottoirs pour sécuriser l'accès à l'épicerie Le Frigo**

- ⇒ Réaménager le secteur de l'épicerie Le Frigo de façon à favoriser les déplacements à pied.

### **Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain**

- ⇒ Transformer l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain de façon à favoriser les déplacements actifs et collectifs entre Lairet, Vanier, et l'ouest de la ville.

## **6. Vie de quartier**

### **6.1 Lairet en fleurs !**

Pour la quatrième édition du concours de verdissement urbain Lairet en fleurs, le conseil de quartier de Lairet a opté pour une thématique en lien avec l'agriculture urbaine, soit : « Potager urbain et fleurs comestibles ».

La Ville de Québec a offert un budget d'initiative de 1 525 \$ et le conseil de quartier de Lairet disposait d'un résiduel du budget d'initiative 2018. En somme, le comité organisateur avait un budget de 2000 \$ pour cette édition.

Ceci a permis de bonifier le concours en y ajoutant une formation sur l'« ABC du jardinage écologique » animé par Craque-Bitume. Cette dernière a été offerte gratuitement et principalement aux résident.e.s du quartier, mais a été ouverte à l'ensemble de la population. Ce faisant, 23 personnes se sont déplacées pour entendre les bons conseils de Louis Guillemette, au début du mois de juin, dans le local de l'organisme.

Nous avons également pu encourager l'adhésion au concours en offrant trois prix de participation :

- Un certificat cadeau du Gym Profil pour un abonnement d'un mois d'une valeur de 100\$
- Un plant de sauge et un Smartpot
- Un trio de fleurs comestibles biologiques



Un 4e prix, un guide *Cultiver votre milieu de vie* d'une valeur de 25\$, offert par Craque-Bitume, a été remis à un des bénévoles qui ont distribué les bulletins de participation dans les boîtes aux lettres des résident.e.s susceptibles de participer au concours.

Au total 37 résident.e.s se sont inscrits au concours cet été. C'est 13 personnes de plus que l'an dernier! 24 personnes l'ont fait en ligne alors que 13 l'ont fait via les bulletins de participations papier qu'ils pouvaient remplir

chez un de nos 5 partenaires :

- Gym PROFIL - 2995, 1ère Avenue
- Craque-Bitume – 3005, 4e Avenue, local 109
- Les Caprices d’Alice - 2909, 1ère Avenue
- Caisses Desjardins - 3174, 1ère Avenue
- Gemini Sushi - 2980, 1ère Avenue

Pour déterminer les 6 finalistes, le jury a été composé des personnes suivantes : Olivier Coulombe, employé de l’organisme Craque-Bitume, Yan Turgeon, président du Conseil de quartier de Lairet, Adeline Léméré-Lahaye, administratrice du Conseil de quartier de Lairet, Catherine Bossé-Sabourin, administratrice du Conseil de quartier de Lairet, Marie-Ève Paquet, administratrice du Conseil de quartier de Lairet

Les 5 critères de sélections étaient:

1. Originalité
2. Variété des végétaux
3. Respect du thème: Potager urbain & fleurs comestibles
4. Utilisation/maximisation de l’espace
5. Esthétique générale

Le jury a ainsi établi deux gagnant.e.s pour chacune des 3 catégories. En effet, les résident.e.s pouvaient s’inscrire soit pour l’aménagement de leur façade, de leur balcon, ou encore, de leur cours arrière à condition qu’elle soit facilement accessible pour la prise de photos. Un 7e finaliste a été sélectionné suite au vote du public sur la page Facebook. Il s’agissait d’un vote de popularité.

De retour cette année, la photographe, Geneviève LeSieur, s’est présentée chez les 7 gagnant.e.s pour croquer de superbes images de chaque aménagement comestible afin d’en créer un magnifique encadrement pour chacun d’entre eux.

La remise des prix a eu lieu lors de l’assemblée du mois de septembre. Pour l’occasion, nous avons offert un buffet festif et nous avons proposé aux participant.e.s d’apporter les surplus de leur récolte pour les partager sur place.

Le graphisme a été réalisé par Catherine B. Sabourin, administratrice du conseil de quartier de Lairet, avec la collaboration d’Olivia Vu, anciennement administratrice du conseil, qui lui a donné le flambeau.

Voici quelques faits saillants concernant la 4e édition du concours Lairet en fleurs :

- La page Facebook du concours est passée de 98 mentions « J’aime » à 160. Soit une augmentation de plus de 60%!
- Le nombre d’inscriptions a été plus élevé dans le secteur de St-Albert.
- 48% des participant.e.s ont entre 40 - 64 ans alors que 45% sont âgés entre 26 - 39 ans. 7% de la participation revient aux personnes de 65 ans et plus.
- 58% des participant.e.s sont en appartement tandis que 42% habitent dans une maison.
- 94% des personnes qui participent sont des femmes. Néanmoins, le nombre de participations masculines est en augmentation comparativement à l’an dernier.
- La majorité des participant.e.s ont inscrit leur façade au concours.

En tout, le concours aura coûté un total de 1714 \$. Il reste donc un résiduel de 286\$ pour la 5e édition du concours Lairet en fleurs qui aura pour thème « Fleurs favorables aux insectes pollinisateurs ». Nous vous invitons à suivre la page Facebook <https://www.facebook.com/lairetenfleurs> pour en connaître tous les détails. Les inscriptions débuteront le 1er juin 2020.

Bref, le concours Lairet en fleurs doit son succès au travail d'équipe qui s'effectue au sein du conseil de quartier de Lairet, aux partenaires extraordinaires qui soutiennent cette initiative ainsi qu'à la participation grandissante, le bouche-à-oreille et à l'aide des résident.e.s du quartier de Lairet. Merci à tous et à toutes de rendre le quartier plus beau, mais aussi plus sain pour la population! Serez-vous des nôtres pour l'édition 2020?!

## 6.2 Pique-nique électrique

Dans le cadre de la fête des voisins et pour marquer le début de la belle saison, le conseil de quartier de Lairet a organisé, le dimanche 9 juin, un pique-nique familial « électrique » sur les terrains d'Hydro-Québec. L'événement, qui avait pour objectif de réunir les familles du quartier en vue de recueillir leurs idées pour l'avenir des terrains d'Hydro-Québec, fut un véritable succès. Une cinquantaine de personnes y ont participé. La présence d'un grand nombre d'enfants a permis de prendre conscience du potentiel de ces terrains pour l'aménagement de terrains sportifs ou de modules de jeu. Rappelons que les résidents des habitations de la rue des Lilas, qui bordent les friches d'Hydro-Québec, sont les seuls de Limoilou à ne pas avoir un accès à un parc ou à une aire de jeux dans un rayon 500 mètres, c'est-à-dire à distance de marche.



## 6.3 Cabane à sucre urbain

Pour la première fois cette année, une cabane à sucre urbaine a été organisée au parc-école Ste-Odile à l'initiative du projet Quartier du monde, auquel participe le conseil de quartier.

## 6.4 Promenades vertes

Inspiré du « plogging »<sup>21</sup>, les Promenades Vertes ont pour objectifs de promouvoir l'activité physique par la marche et surtout, d'obtenir un quartier plus propre en ramassant les déchets au sol. À l'automne 2019, au total, 6 promenades, d'une durée d'une heure, ont eu lieu dans différents coins du quartier de Lairet. Elles ont été organisées les mardis en soirée (17h30 à 18h30) ainsi que les dimanches en matinée (9h30 à 10h30) de la mi-septembre à la fin octobre. La journée la plus populaire a été un magnifique dimanche matin de septembre. Elle a permis de réunir 21 personnes, dont 9 adultes et 12 enfants dans le secteur Ste-Odile. Autrement, deux personnes, en moyenne, prenaient part aux marches. Les principaux freins ont été que les résident.e.s n'étaient pas disponibles durant les journées et les heures auxquelles elles ont eu lieu.

Ces marches nous ont également permis de réaliser quels étaient les déchets les plus fréquemment délaissés dans le quartier. Voici le top 5:

- Contenants pour boisson à usage unique
- Déchets liés à la consommation de la cigarette
- Pailles et ustensiles à usage unique
- Attaches à journaux
- Emballages de collation et de friandises

Aucun budget n'a été dépensé pour soutenir cette initiative. En effet, ce sont les participant.e.s qui s'assuraient d'avoir le matériel nécessaire pour l'activité soit:

- des gants pour ne pas se salir les mains et surtout, pour les protéger;
- un sac réutilisable (ou un sac de plastique) pour ramasser les déchets;
- des chaussures confortables pour vivre une belle expérience;
- une gourde remplie d'eau pour étancher sa soif, au besoin;
- des bottes de pluie et un imperméable, en cas de pluie fine.

Enfin, les marches ont aussi permis de faire de belles rencontres avec les citoyen.ne.s. D'ailleurs, elles seront de retour dès le mois de mai 2020. Pour connaître les dates exactes, suivez le groupe Facebook [facebook.com/groups/3069748956401027/](https://facebook.com/groups/3069748956401027/). Ce dernier compte déjà 35 résident.e.s du quartier de Lairet! Et si nous le doublions ce nombre en 2020?!

---

<sup>21</sup> Le plogging est une activité de nettoyage citoyen qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets. Il vient du mot suédois « plocka upp » (ramasser) et du terme anglais « jogging » (course à pied). Source: Wikipédia



## 7. Participation publique et engagement citoyen

### 7.1 Image du conseil de quartier

Considérant que la mise à jour de la politique de participation publique de la Ville de Québec offre l'occasion de rajeunir l'image des conseils de quartier, le conseil de quartier a adopté la résolution 19-CA-35 concernant la charte graphique des conseils de quartier, dans laquelle il invite le Service de l'interaction citoyenne à rajeunir le logo des conseils de quartier, élaborer une nouvelle charte graphique tenant compte des normes graphiques des réseaux sociaux; et mettre à jour le visuel des documents des conseils de quartier pour refléter la mixité sociale, ethnique et générationnelle des membres des conseils de quartier.

## **7.2 Données ouvertes et de la ville intelligente**

Le conseil de quartier déplore que la Ville de Québec ait cessé de rendre publique son Programme triennal d'immobilisations (PTI) en 2018. À l'ère des données ouvertes et de la ville intelligente, les citoyens et citoyennes s'attendent à ce que données sur la planification budgétaire et les travaux d'infrastructures soient mises en ligne en temps opportun pour leur permettre de participer de façon pleine et entière à la vie de la cité. Pour y remédier, le conseil de quartier a adopté deux résolutions, 19-CA-48 et 19-CA-49. Il y invite notamment la Ville à publier le programme triennal d'immobilisations (devenu depuis le plan d'investissement quinquennal) en ligne.

## **7.3 Publisac**

Le conseil de quartier croit que la Ville de Québec, à l'instar d'autres villes à travers le monde, pourrait faire davantage pour encadrer la distribution des Publisacs. À cette fin, il a adopté la résolution 19-CA-43 dans laquelle il invite la Ville de Québec à s'inspirer des démarches entreprises par Mirabel et Montréal en vue de mettre en place un contrôle de la distribution de Publisac sur son territoire.

# **8. Comités**

## **8.1 Comité des déplacements sécuritaires et actifs**

Depuis près de 5 ans, le Comité déplacements actifs et sécuritaires (CDAS) du Conseil de quartier de Lairet œuvre pour améliorer les conditions de marche des élèves du primaire sur leurs cheminements scolaires de la maison vers les trois écoles du quartier Lairet, à savoir Saint-Odile, Saint-Paul-Apôtre et Saint-Albert-le-Grand.

Suite à l'inauguration en 2018 des cheminements d'écoliers autour des trois écoles du quartier, le CDAS a poursuivi en 2019 sa mission de sensibilisation aux déplacements actifs et sécuritaires et a mis sur pied le projet « Explorateurs de Lairet ». Ce projet vise à faire connaître les corridors scolaires à travers la tenue d'une série d'animation dans les trois écoles du quartier.

Ces animations impliquent notamment d'amener les élèves à marcher aux abords de leur école afin de leur faire découvrir les corridors scolaires inaugurés l'année précédente, de discuter de l'importance des aménagements urbains (trottoirs, aménagements cyclables) et de les sensibiliser au code de la sécurité routière.

En janvier 2019, le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet adopte une résolution pour demander l'affectation de 3 842 \$ de son budget d'initiative pour la réalisation du projet « Les Explorateurs de Lairet » par l'organisme Accès transports viables (ATV).

En juin 2019, l'organisme ATV a ainsi pu mener dix-sept activités d'animations dans les 3 écoles du quartier, soit :

- 8 à l'école Saint-Albert-le-Grand (1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année)
- 5 à l'école Saint-Paul-Apôtre (2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> année)
- 4 à l'école Saint-Odile (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année)

C'est au total environ 300 élèves qui ont été rejoints et sensibilisés.

## 8.2 Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

Le conseil de quartier de Lairet siège à titre de membre votant au comité de vigilance de l'incinérateur (CVI). Dans le cadre de son mandat élargi mis en place en 2017, notamment en ce qui concerne le processus de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de l'agglomération de Québec, le CVI participe aux étapes de validation de l'atteinte des objectifs.

Au cours de l'année, les membres ont demandé à changer le nom afin de refléter l'étendu du mandat, soit l'incinérateur, le projet d'usine de biométhanisation, le compostage communautaire, le Centre de tri, les écocentres..... Ainsi le Comité de vigilance de l'incinérateur est devenu le Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles.

Des points réguliers sont faits par des membres de la Ville de Québec afin de présenter l'évolution du plan de mise en œuvre (PMO) du Plan métropolitain de la gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2018-2023. Ainsi tous les employés de la Ville de Québec ont été formés à la gestion des matières résiduelles. L'avancement de la construction de l'usine de biométhanisation est aussi suivi de près par les membres du Comité. Durant l'année 2019, plusieurs actions du PMGMR ont été remplies :

- Comme cela avait été évoqué l'année dernière, l'incinérateur a subi plusieurs améliorations, dont la mise en place de 2 brûleurs au gaz naturel dans chaque four ce qui permet un meilleur contrôle du procédé d'incinération et de limiter l'émission de monoxyde de carbone provoqué lors du rallumage.
- Il y a eu aussi l'abolition du volume annuel maximal résidentiel autorisé dans les écocentres qui étaient de 3m<sup>3</sup>, l'installation de cloches de récupérations des vêtements provenant directement d'OBNL dans les écocentres...
- La Ville de Québec poursuit aussi les efforts envers le compostage communautaire et a proposé des formations du compostage domestique.
- Un mandat a été donné au CRE Capital-Nationale afin d'implanter de bonnes pratiques d'économie circulaire au sein même de la Ville et les campagnes Ça va là continue pour orienter les usagers. Enfin l'été 2019 a vu naître les écocentres mobiles avec 8 dates proposées qui ont rencontré un franc succès.

Les membres pensent encore qu'il y a un gros travail d'information et de sensibilisation concernant non seulement le tri des matières, mais aussi la réduction à la source.

La Docteure Isabelle Goupil-Sormany de la Direction de santé publique a présenté le bilan bisannuel du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou (CICEL). Rappelons que le CICEL a été créé en 2013 et vise à réduire la source des contaminants dans l'air provenant de l'arrondissement afin d'améliorer l'impact environnemental dans Limoilou. Ainsi les membres, se rencontre afin d'échanger sur les projets de verdissement ou leur plan d'action et la mise en place de nouvelles pratiques visant à réduire la contamination de l'air ambiant. Toutes ces actions sont suivies par le directeur de la Santé publique qui

constate l'amélioration de la qualité de l'air depuis dix ans. L'un des prochains objectifs est de contribuer au verdissement et à la mobilité durable.

Les derniers résultats de la campagne d'échantillonnage des émissions de l'incinérateur datent de l'automne 2019. Ainsi le monoxyde de carbone (CO) s'est trouvé au-dessus de la norme pour les fours 1,2 et 4. Bien que les brûleurs au gaz naturel soient installés dans le four 1, ceux-ci n'étaient pas en fonction pendant la campagne d'où les dépassements observés. Pour le reste, cela suit les normes demandées. Les nouvelles données avec les fours sont très attendues par les membres.

En janvier, M. Munger, de la Ville de Québec, a présenté au membre le projet de valorisation d'une partie de la vapeur d'eau de l'incinérateur par le nouvel Hôpital de l'Enfant-Jésus grâce à une usine de trigénération. Ainsi, la vapeur va être utilisée pour le chauffage et la climatisation notamment dans le but de rendre le nouveau bâtiment carboneutre.

La Covid a empêché la tenue des 2 dernières séances. Mais de nombreux suivis et de nouveaux projets s'amorcent pour la nouvelle année.

Veillez noter que le résumé des activités du CVGMR et les procès-verbaux des rencontres sont disponibles sur le site [incinerateur.qc.ca](http://incinerateur.qc.ca).

### **8.3 Comité de vigilance des activités portuaires**

Le conseil de quartier Lairet est membre votant du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) depuis sa fondation en 2013. Ce comité est un lieu d'échange entre la Ville, des représentants citoyens et environnementaux, des représentants d'organismes gouvernementaux ainsi que les représentants du Port de Québec concernant les activités exercées sur le site du port. En 2019, le CVAP s'est réuni à 10 reprises en plus d'avoir fait 2 visites des installations du port et de ses armateurs.

La principale préoccupation du CVAP en 2019 demeure la qualité de l'air. Malgré les progrès réalisés par le Port de Québec avec les années, les relevés exécutés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques montrent des dépassements de la norme de nickel dans l'air lors d'environ 10% des contrôles effectués. Ces dépassements sont similaires à ceux des 5 dernières années.

Pour l'année 2019, le port a reçu environ 75 de plaintes de citoyens relativement à ses activités. De ce nombre, 77% étaient liées au bruit (en grande majorité due aux travaux de construction du terminal de grain situé à l'Anse au foulon) et 20% étaient liées à des enjeux de pollution lumineuse. Deux incidents environnementaux sont à signaler, soit un déversement de résidus huileux restants dans une tuyauterie lors de travaux lors du démantèlement d'une barge ainsi qu'un déversement de poussière d'oxyde de fer sur la banquise lors du transbordement. Les autorités ont été avisées des deux incidents et des investigations ont été faites afin d'évaluer les causes.

Le CVAP a également suivi avec attention les travaux de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale du projet d'agrandissement du Port du Québec. Le CVAP a d'ailleurs déposé un mémoire à l'agence dont les principales conclusions sont les suivantes :

- L'étude d'impact et les documents récents présentant les modifications au projet ne permettent pas de statuer sur le projet dans une vision globale à court, moyen et long terme;
- Le CVAP ne peut accepter une augmentation d'émission de contaminants dans l'air en lien avec les activités du terminal de conteneur;
- Le CVAP déplore qu'il demeure encore trop de défis et de contraintes qui affectent l'efficacité des échanges d'information entourant certaines problématiques;
- Le comité regrette que ni l'analyse de la justification économique du projet, ni de ses retombées économiques soient inclues dans la documentation. L'analyse de ces aspects aurait permis aux diverses parties prenantes d'évaluer le projet dans son ensemble et d'ainsi optimiser leur apport aux mécanismes de participation publique mis en place par l'Agence.

Le rapport annuel du Comité de vigilance des activités portuaires est disponible sur le site [cvap.quebec](http://cvap.quebec).

#### **8.4 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air**

Le conseil de quartier siège au comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air. « Mon environnement, ma santé » est un projet de recherche sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé des citoyens et citoyennes des quartiers du Vieux-Limoilou, Lairet, Maizerets, St-Roch, St-Sauveur et Vanier. Ce projet, qui rassemble diverses parties prenantes, est piloté par le directeur de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Les comptes-rendus des rencontres du comité-conseil sont disponibles sur le site de la Ville de Québec.

#### **8.5 Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU)**

Les travaux du Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU) ont largement contribué à faire cheminer la vision du conseil de quartier en ce qui a trait à la perméabilité du site pour les piétons et les cyclistes, notamment à travers l'aménagement d'un lien cyclable dans l'axe de la 22<sup>e</sup> Rue. Après s'être engagée à aménager une voie cyclable est-ouest à travers le nouveau complexe hospitalier, la direction a fait marche arrière. Dans une lettre datée du 5 novembre 2018, elle affirme ne pas être en mesure de répondre positivement à la demande du conseil de quartier. C'est une rencontre du Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU), le 16 janvier 2019, qui a permis de dénouer l'impasse, la direction ayant donné son aval au compromis mis de l'avant par le conseil de quartier.

#### **8.6 Table de concertation vélo des conseils de quartier**

Le conseil de quartier de Lairet est membre de la table de concertation vélo des conseils de quartier (TCV). Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des

déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population.

La TCV a participé à l'organisation du volet « Québec » de la Journée internationale du vélo-boulot d'hiver, le 8 février 2019.

## **9. Voies cyclables quatre saisons**

Le conseil de quartier de Lairet salue la décision de la Ville de Québec de réaliser, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique de déneigement, un projet pilote de « voie cyclable quatre saisons » sur le vélo-boulevard Père-Marquette. Il déplore toutefois qu'on ait privilégié la haute-ville au détriment de Limoilou.

Le non-déneigement des voies cyclables suivantes constitue des entraves importantes au transport actif entre Limoilou et les principaux pôles d'emploi :

- la piste cyclable de la 8e Avenue, qui se transforme en stationnement après le 31 octobre.
- la piste de la gare de triage, sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency, qui relie Maizerets au centre-ville ;
- les sections non déneigées de la piste cyclable de la rivière Saint-Charles reliant Saint-Sauveur à la passerelle des Trois-Sœurs ;
- la goulotte à vélo de l'escalier de la Méduse ;

Selon un sondage sur le potentiel de croissance du cyclisme utilitaire hors saison réalisé pour le compte de la TCV, près de 30% des cyclistes utilitaires roulent déjà l'hiver et environ 50% seraient enclins à le faire si les pistes cyclables étaient déneigées. C'est dire à quel point le potentiel de croissance du cyclisme utilitaire hors saison est important !

Dans une perspective de réduction des risques à la source, le conseil de quartier encourage la Ville de Québec à élargir son projet pilote de « voies cyclables quatre saisons » à la basse-ville, en priorisant le déneigement et l'entretien hivernal des voies cyclables reliant Lairet au centre-ville et à l'Université Laval.

## 10. États financiers

### ÉTATS FINANCIERS (NON-VÉRIFIÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2019

<b>PRODUIT</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Ville de Québec - Fonctionnement	1050	650
Initiative (Lairet en fleur)	1523.23	1200
Initiative – Explorateurs urbains	3842	
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>6417.23</b>	<b>6586</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Fonctionnement	1356.31	1533
Initiative (Lairet en fleur)	1739.37	955
Initiative – Explorateurs urbains <sup>22</sup>	0	
<b>Total</b>	<b>3095.68</b>	<b>2448</b>

Excédent produit par rapport aux charges	3321.55 <sup>23</sup>
Actif net non affecté au début de l'exercice	569
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	3971.63
Total au livre au 31 décembre 2019 <sup>24</sup>	3976.63

<sup>22</sup> Projet réalisé – Chèque non-encaissé

<sup>23</sup> Idem

<sup>24</sup> Incluant la part sociale de 5 \$.

## **ANNEXE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT**

### ***Mandat du conseil de quartier***

Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville de Québec. Il a pour mission de permettre aux citoyens et citoyennes d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Les conseils de quartier sont appelés à :

- émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville ;
- tenir des séances de consultation publique ;
- transmettre leur avis au conseil de la ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se réunit en moyenne une fois par mois en séance publique, à l'exception des mois de juillet et août.

### ***Membres***

Sont membres d'office du conseil de quartier toutes les personnes majeures résidant dans Lairet, de même que les personnes représentant des commerces, entreprises, établissements et organismes communautaires qui s'y trouvent.

### ***Conseil d'administration***

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- 4 hommes et 4 femmes élues par la population du quartier pour un mandat de deux ans ;
- 3 personnes nommées par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ;

Les conseillères et conseillers municipaux des districts de Limoilou et de Maizerets-Lairet sont membres d'office du conseil d'administration sans droit de vote.

## **ANNEXE 2 - PRINCIPALES RÉOLUTIONS**

## **RÉSOLUTION 19-CA-09 CONCERNANT L'ENCADREMENT DES SERVICES À L'AUTO**

CONSIDÉRANT les milliers de réactions, de commentaires et de partages générés par la publication, sur les réseaux sociaux, d'une photo des déchets jonchant l'allée du service à l'auto du Tim Horton de la 1re Avenue.

CONSIDÉRANT les autres impacts liés à la présence de services à l'auto dans les quartiers centraux, dont l'augmentation de la circulation automobile et la création d'îlots de chaleur.

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par le conseil de quartier concernant la circulation de transit dans les quartiers résidentiels.

CONSIDÉRANT les résolutions 13-CA-22, 17-10-52 et 16-CA-10 concernant la circulation de transit dans les rues résidentielles et les enjeux de sécurité qui y sont associés.

CONSIDÉRANT l'étude de cas « Limiter l'installation de commerces avec service à l'auto » de l'Association pour la santé publique du Québec.

CONSIDÉRANT que quatre arrondissements montréalais ont déjà interdit l'aménagement de nouveaux services à l'auto dans l'objectif de privilégier un aménagement plus dense, plus mixte et axé vers le transport actif et collectif.

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR Vincent Beaudet, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à :

- promouvoir l'adoption de bonnes pratiques visant à encadrer la gestion des déchets issus des commerces avec service à l'auto ;
- envisager des mesures visant à limiter ce type de commerce par exemple en modifiant son règlement de zonage de façon à interdire l'aménagement de nouveaux services à l'auto à proximité des zones résidentielles dans le quartier de Lairet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-10 CONCERNANT LA PRÉPARATION DES HABITATIONS AUX IMPACTS DE LA MONTÉE DES EAUX ET DES ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES**

CONSIDÉRANT les craintes exprimées par un citoyen sur les risques d'inondations lors d'événements météorologiques extrêmes comme des pluies abondantes.

CONSIDÉRANT que, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU, la barre du +1,5 °C pourrait être franchie dès 2030 si le réchauffement garde son rythme.

CONSIDÉRANT que le St-Laurent pourrait submerger une partie de Limoilou d'ici la fin du siècle si rien n'est fait pour empêcher la température globale de la planète d'augmenter de 3 °C.

CONSIDÉRANT la hausse possible du niveau des eaux projetée par l'organisme Climate Central.

CONSIDÉRANT que, plusieurs villes canadiennes telles que Halifax et Vancouver, ainsi que d'autres villes à l'extérieur du Canada comme Tokyo ou encore Nimègue aux Pays-Bas ont adopté des plans d'action pour limiter les conséquences de la montée des eaux.

CONSIDÉRANT que des mesures d'urgence sont déjà mises de l'avant par la Ville, mais que des mesures préventives doivent également être mises en place.

CONSIDÉRANT l'élaboration, par la Ville de Québec, d'une nouvelle Vision de l'habitation.

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Ève Paquet DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à évaluer les impacts potentiels de la montée des eaux et des événements météorologiques extrêmes sur le parc immobilier et, s'il s'avérait que ces impacts représentent un risque à court ou moyen terme :

- envisager des mesures pour atténuer ces impacts sur les quartiers de la basse-ville ;
- fournir aux propriétaires les informations nécessaires pour préparer leurs maisons à faire face aux risques d'inondations lors d'événements météorologiques extrêmes comme des pluies abondantes.

## **RÉSOLUTION 19-CA-25 CONCERNANT LA DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN FEU PIÉTONNIER À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU COLISÉE ET DE LA RUE DES SAULES**

CONSIDÉRANT l'absence de feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules.

CONSIDÉRANT que pour traverser l'avenue du Colisée de façon sécuritaire, les piétons qui circulent dans l'axe de la rue des Saules sont ainsi contraints de faire un détour de 300 mètres vers le nord pour emprunter celui de la rue des Lilas ou vers le sud pour emprunter celui de la rue Peupliers.

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses garderies, dont la garderie des Saules, à proximité de cette intersection.

CONSIDÉRANT que la part modale de la marche, pour les déplacements domicile-travail, est de 8,2% dans Lairet.

CONSIDÉRANT que la part modale du transport en commun, pour les déplacements domicile-travail, est de 26,6% dans Lairet, ce qui donne un aperçu du nombre de personnes qui doivent se déplacer d'est en ouest dans le quartier pour rejoindre les arrêts d'autobus situés sur la 1re Avenue.

CONSIDÉRANT le volume de circulation sur l'avenue du Colisée, qui est de plus en plus empruntée comme axe nord-sud entre Charlesbourg et Limoilou, de même que l'augmentation qui devrait résulter de l'ouverture du Grand Marché, qu'elle dessert.

CONSIDÉRANT qu'il y a un feu piétonnier à toutes les deux rues sur la 1re Avenue et que l'avenue du Colisée suit la même configuration, à l'exception de la rue de l'intersection de la rue des Saules où il n'y a pas de feu piétonnier.

CONSIDÉRANT la demande d'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection du Colisée/des Saules formulé par un résident du secteur.

*SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin DUMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Léméré, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à planter un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÉSOLUTION 19-CA-26 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE EST-OUEST ENTRE LE NORD DE LAIRET ET DE MAIZERETS**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a toujours pas de lien cyclable est-ouest structurant entre Lairet et Maizerets.

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager un lien cyclable sécuritaire et convivial entre les secteurs Ste-Odile, St-Albert-le-Grand et de St-Pie-X, où se trouvent plusieurs infrastructures communautaires, dont l'aréna de Bardy et le nouveau centre communautaire Mgr Marcoux.

CONSIDÉRANT que, selon la dernière Enquête Origine-Destination, Lairet est le premier pôle de destination de Maizerets, avec 7% des déplacements quotidiens, et que Maizerets est le second pôle de déplacement de Lairet, avec 8% des déplacements quotidiens.

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un lien cyclable entre Ste-Odile, dans Lairet, et St-Pie-X, dans Maizerets, contribuerait à rehausser la part des déplacements actifs entre ces deux quartiers.

CONSIDÉRANT que la chaussée désignée de l'axe cyclable des rues des Peupliers et des Frênes ne procure pas le sentiment de sécurité et le niveau de confort requis pour constituer un véritable axe cyclable structurant est-ouest dans le quartier.

CONSIDÉRANT que les écoles primaires Ste-Odile et St-Albert-le-Grand, de même que l'école régionale des Quatre-Saisons, bordent la rue des Peupliers est.

CONSIDÉRANT la présence d'un lien pédestre entre la rue des Frênes et le boulevard Henri-Bourassa, via le corridor des Cheminots.

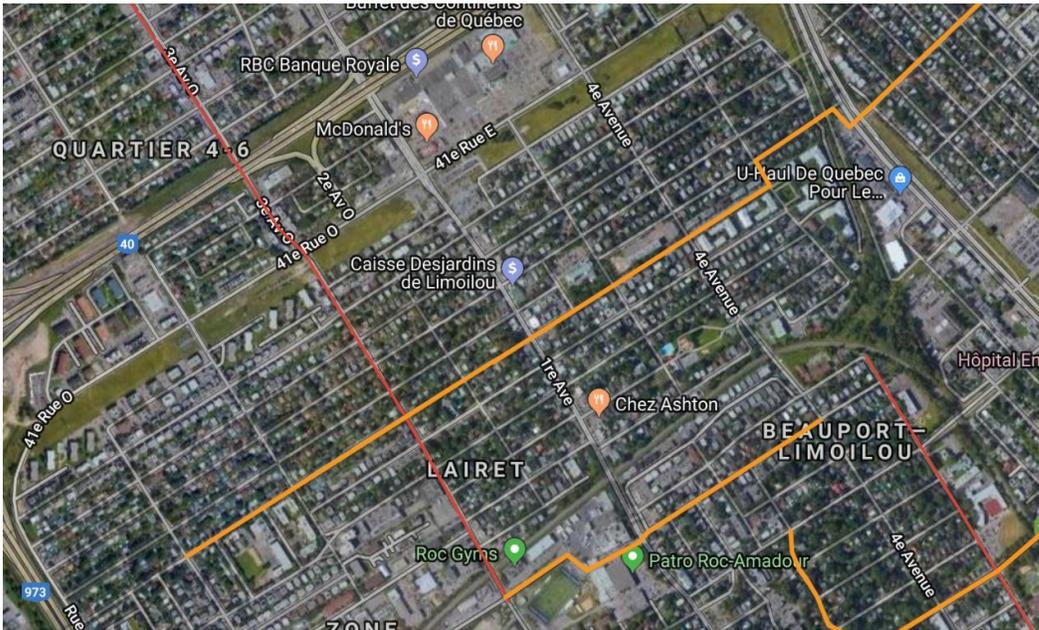
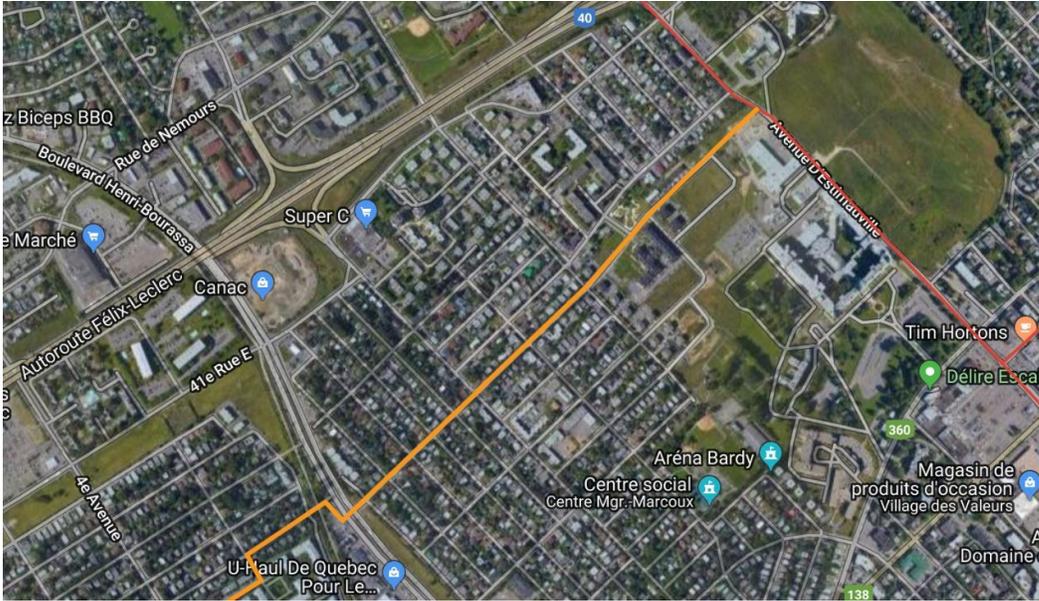
CONSIDÉRANT la présence d'un feu piétonnier permettant de traverser le boulevard Henri-Bourassa à la hauteur de la 26e Rue, dans l'axe de la rue des Frênes.

CONSIDÉRANT la mise en place du réseau de transport structurant et la volonté de faire connecter le réseau cyclable à celui-ci, la station Des Peupliers étant directement le point d'intersection des deux.

SUR PROPOSITION DE Mme Adeline Léméré DÛMENT APPUYÉE PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à :

- transformer la chaussée désignée de l'axe des rues des Peupliers et des Frênes en bande cyclable ;
- réaménager le lien pédestre entre la rue des Frênes et le boulevard Henri-Bourassa, via le corridor des Cheminots pour en faire un lien cyclo-pédestre sécuritaire et bien délimité, de façon à ce que les cyclistes n'aient pas à rouler sur le trottoir pour rejoindre le feu piétonnier de la 26e Rue ;
- aménager une bande cyclable sur la rue 26e Rue, dans Maizerets, dans la continuité de l'axe cyclable des rues des Peupliers et des Frênes, dans Lairet ;
- prolonger ce cheminement cyclable jusqu'à l'avenue d'Estimauville, via la rue Camille-Lefebvre ou la rue Évangéline.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **RÉSOLUTION 19-CA-27 CONCERNANT LE RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT**

ATTENDU QUE les problèmes liés à la congestion routière ont connu une croissance importante dans les dernières décennies, alors qu'en 10 ans on a observé une croissance de 21,7% du parc automobile, accompagnée de 100 000 déplacements de plus à l'heure de pointe du matin, et, sur 20 ans, une hausse de 27,8% de la durée de l'heure de pointe.

ATTENDU QUE face à cette situation, la construction de nouvelles routes afin d'enrayer le problème de la congestion dans les grandes villes canadiennes ne s'est pas avérée être une solution pratique : en tenant compte des coûts, la construction de nouvelles routes ne peut être considérée une solution efficace, car le nouvel espace routier est saturé à moyen terme et de ce fait la congestion n'est aucunement réduite, alors que ce serait plutôt les nouveaux services de transport en commun offrant des solutions de transport rapides et fiables qui constitueraient plutôt le principal élément de solution à la congestion.

ATTENDU QUE le transport automobile est la principale source de polluants atmosphériques nocifs pour la santé et est responsable de 62% de la pollution de l'air.

ATTENDU QUE en investissant dans les transports collectifs et actifs, il est possible de réduire la pollution de l'air, qui – entre autres impacts – serait responsable de 30% des maladies cardiaques, de maladies pulmonaires comme l'asthme, le cancer du poumon ou l'hypertension artérielle, voire à la démence et à des problèmes de développement cognitif chez les enfants et qu'à Québec, c'est 300 décès prématurés par année qui sont associés à la pollution atmosphérique.

ATTENDU QUE une étude canadienne récente révèle que les impacts en santé de la pollution atmosphérique coûtent annuellement 4000 \$ par famille pour un total d'environ 1 milliard de dollars par année pour l'agglomération de Québec (271 000 ménages).

ATTENDU QUE, au-delà de ses bénéfices sur l'environnement, les transports collectifs et actifs ont un impact favorable pour la santé des individus et apportent des bénéfices importants sur le plan du développement économique – notamment en ce qui concerne le « coût de la congestion ».

ATTENDU QUE, entre autres éléments liés aux enjeux économiques, le transport en commun représente une solution durable à des enjeux d'accessibilité à l'emploi : à titre d'exemple, une étude de la Chambre de commerce du Grand Montréal révèle que 10 millions de dollars dépensés en transport en commun contribuent à soutenir 183,6 emplois-années-personnes et 17,7 millions \$ en valeur ajoutée alors qu'en comparaison, la même somme dépensée en transport automobile génère 66,1 emplois-années-personnes et 6,8 millions \$ en valeur ajoutée.

ATTENDU QUE la Ville de Québec a mis sur la table un projet de réseau de transport structurant qui répond aux préoccupations émises précédemment.

ATTENDU QUE la réalisation du projet est actuellement liée à l'obtention d'un financement substantiel de la part des gouvernements provincial et fédéral à l'attention de l'administration municipale de Québec, et que la non-obtention de ce financement pourrait remettre en question la faisabilité de ce projet d'importance.

ATTENDU QUE dans les dernières semaines, tant la communauté des affaires, que les milieux communautaires ou environnementaux se sont mobilisés afin de manifester leur appui au projet de transport structurant.

SUR PROPOSITION DE Mme Catherine Bossé-Sabourin DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet réitère sa participation à cette vaste mobilisation en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec et, de ce fait, l'urgence liée à la mise en œuvre de ce réseau à l'échelle de l'agglomération autant que l'importance de ce réseau et, de ce fait, espère voir le financement de ce projet confirmé afin d'éviter de mettre en danger sa mise en œuvre à l'intérieur de l'échéancier préparé par la Ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-34 CONCERNANT LE BRUIT ENVIRONNEMENTAL**

CONSIDÉRANT les préoccupations du Conseil de quartier de Lairet concernant les impacts du bruit de la circulation routière sur la santé et le bien-être des résidents et résidentes du secteur Ste-Odile en raison de la proximité des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc.

CONSIDÉRANT les difficultés du Conseil de quartier à faire reconnaître et prendre en compte cette problématique par les autorités, notamment en raison de l'absence de relevés sonores systématiques le long des autoroutes.

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il se soit doté d'une Politique sur le bruit routier avec pour objectif d'atténuer les principaux problèmes de pollution sonore en mettant en œuvre des mesures correctives dans les zones où le niveau de bruit extérieur est égal ou supérieur à 65 dBA  $L_{eq, 24 h}$ , le ministère des Transports (MTQ) ne réalise pas de relevés sonores systématiques le long des autoroutes.

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de relevés sonores systématiques le long des autoroutes, les situations de forte exposition au bruit de la circulation routière, qui pourraient faire l'objet de mesures correctrices, sont difficiles à faire reconnaître, de sorte que l'exposition persiste.

CONSIDÉRANT le droit des résidents et résidentes d'être informé des niveaux de bruits sonores auxquels ils sont exposés et des risques associés pour leur santé et celle de leur famille.

CONSIDÉRANT les effets reconnus sur la santé du bruit de la circulation routière, dont les maladies ischémiques cardiovasculaires, le diabète de type 2, le dérangement, les perturbations du sommeil et les difficultés de lecture et de compréhension orale.

CONSIDÉRANT QUE, selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP 2014-2015), 16% de la population âgée de 15 ans et plus a rapporté avoir été fortement dérangée par au moins une source de bruit, à son domicile, au cours des 12 derniers mois.

CONSIDÉRANT QUE, toujours selon l'EQSP, 19,5 % de la population âgée de 15 ans et plus a rapporté que son sommeil était « souvent » ou « à l'occasion » perturbé par le bruit ambiant, soit l'ensemble des bruits dans un milieu.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet émettre les recommandations suivantes dans le cadre de la consultation publique sur la vision et les orientations gouvernementales en matière de lutte contre le bruit environnemental au Québec :

- que le MTQ soit tenu de faire des relevés sonores systématiques le long de son réseau autoroutier situé en milieu urbanisé, comme c'est le cas du secteur Ste-Odile du quartier de Lairet, dans la Ville de Québec;
- que les données concernant les niveaux d'exposition sonore soient rendues publiques et actualisées sur une base régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-35 CONCERNANT LA CHARTE GRAPHIQUE DES CONSEILS DE QUARTIER**

CONSIDÉRANT que la mise à jour de la politique de participation publique de la Ville de Québec offre l'occasion de rajeunir l'image des conseils de quartier.

CONSIDÉRANT que le logo des conseils de quartier n'est plus au goût du jour.

CONSIDÉRANT que le matériel graphique qui nous est fourni n'est pas toujours adapté à nos besoins (format .jpeg plutôt de .pdf, etc.) et aux normes graphiques des réseaux sociaux (par exemple, les annonces de consultations publiques nous sont transmises en 8,5 x 11 plutôt que dans un format de bannière facilement partageable sur Facebook).

CONSIDÉRANT que les photos sur les encarts distribués au porte-à-porte pour annoncer les assemblées générales des conseils de quartier ne reflètent pas la mixité sociale, ethnique et générationnelle des membres des conseils de quartier.

SUR PROPOSITION DE Mme Adeline Léméré DÛMENT APPUYÉE PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et le Service de l'interaction citoyenne à profiter de la mise à jour de sa politique de participation publique :

- rajeunir logo des conseils de quartier;
- élaborer une nouvelle charte graphique tenant compte des normes graphiques des réseaux sociaux;
- mettre à jour le visuel des documents des conseils de quartier (encarts, etc.) pour refléter la mixité sociale, ethnique et générationnelle des membres des conseils de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-43 CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION DE PUBLISAC**

CONSIDÉRANT qu'une municipalité québécoise, Mirabel, vient d'interdire la distribution automatique du Publisac, de sorte que seules les personnes qui en font la demande en apposant un autocollant sur leur boîte aux lettres recevront désormais le Publisac.

CONSIDÉRANT que Montréal a amorcé une consultation publique sur le contrôle des circulaires<sup>2</sup> à la suite d'une pétition du mouvement montréalais Antipublisac .

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de 2017 et la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT que, dans une optique de réduction des matières résiduelles à la source, l'approche consistant à n'autoriser la distribution de circulaire qu'aux personnes qui en font la demande (opt-in) est beaucoup plus efficace que celle consistant à attendre que les citoyens exercent leur option de retrait (opt-out) pour cibler la distribution.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à s'inspirer des démarches entreprises par Mirabel et Montréal en vue de mettre en place un contrôle de la distribution de Publisac sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-48 CONCERNANT LES DONNÉES OUVERTES ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville a cessé de publier le Programme triennal d'immobilisations (PTI) sur son site web, comme elle le faisait par le passé.

CONSIDÉRANT qu'à l'ère des données ouvertes et de la ville intelligente, les citoyens et citoyennes, tout comme les scientifiques, s'attendent à ce que les données budgétaires soient mises en ligne en temps opportun pour leur permettre de participer de façon pleine et entière à la vie de la cité.

CONSIDÉRANT la candidature de Québec au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada qui définit une ville intelligente comme, entre autres, une collectivité qui rend ses données accessibles aux citoyens afin que les processus décisionnels deviennent transparents.

CONSIDÉRANT que les conseils de quartier sont le bras consultatif de la Ville de Québec et que, pour bien remplir leur mission, ils doivent être informés aussitôt que possible et en temps opportun des projets pouvant impacter leur quartier.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉ PAR M. Christian Émond, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec et le Service d'interaction citoyenne à publier en ligne et à lui transmettre chaque année, aussitôt que possible et en temps opportun, l'ensemble des documents du PTI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 19-CA-49 CONCERNANT LES DONNÉES OUVERTES ET PROJETS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE RÉHABILITATION DE SURFACE, D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES CHAUSSÉES ET D'OPÉRATION MASSIVE D'ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT que les projets inscrits aux programmes de réhabilitation de surface (PRIS), d'entretien préventif des chaussées (PEPC) et d'opération massive d'asphaltage (OMA) ne sont pas disponibles en ligne, de sorte que les résidents et résidentes de Lairet sont informés à la dernière minute des travaux réalisés sur leur rue ou dans son voisinage.

CONSIDÉRANT que cette façon de faire empêche les résidents et les résidentes de se coordonner adéquatement pour profiter de l'ouverture de leur rue pour, par exemple, remplacer leur entrée d'eau potable et retirer les anciens tuyaux ou soudures en plomb.

CONSIDÉRANT qu'à l'ère des données ouvertes et de la ville intelligente, les citoyens et citoyennes, tout comme les scientifiques, s'attendent à ce que les données budgétaires soient mises en ligne en temps opportun pour leur permettre de participer de façon pleine et entière à la vie de la cité.

CONSIDÉRANT la candidature de Québec au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada qui définit une ville intelligente comme, entre autre, une collectivité qui rend ses données accessibles aux citoyens afin que les processus décisionnels deviennent transparents.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon D'UMENT APPUYÉ PAR M. Christian Émond, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec et le Service d'interaction citoyenne à publier en ligne et à lui transmettre chaque année, aussitôt que possible et en temps opportun la planification des projets inscrits au PRIS, au PEPC et aux OMA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-54 CONCERNANT L'INSERTION DU CENTRE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN SECONDAIRE DU TRAMWAY**

CONSIDÉRANT la décision de localiser le centre d'exploitation et d'entretien (CEE) secondaire du réseau structurant de transport en commun (RSTC) à l'ouest des terrains d'Hydro-Québec, entre l'avenue Duval et l'échangeur des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc (site #1 sur la carte intitulée « Sites étudiés par le Bureau de projet » ci-dessous).

CONSIDÉRANT que cette décision répond aux préoccupations exprimées par le conseil de quartier de Lairet suite à l'annonce, en juin 2019, d'implantation du CEE secondaire sur les terrains d'Hydro-Québec, entre la 1<sup>re</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue (site #3 sur la carte ci-dessous), ce qui aurait impliqué la fermeture de la 2<sup>e</sup> Avenue et créé une barrière infranchissable entre le secteur St-Albert-le-Grand et les Galeries Charlesbourg.

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Lairet porte une vision de développement résidentiel et commercial sur les terrains situés de chaque côté de la future ligne de tramway, tout en souhaitant que les terrains d'Hydro-Québec servent une mixité d'usages, incluant des parcs de proximité et des jardins communautaires.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- SALUE la décision de la Ville de Québec de localiser le CEE secondaire à l'ouest de la rue Duval, à proximité des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc ;
- S'ENGAGE à poursuivre le dialogue en vue de minimiser les impacts du CEE secondaire sur le voisinage et de maximiser les retombées positives du déploiement du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue ;
- ENCOURAGE la Ville de Québec à profiter de la relocalisation du jardin communautaire Ste-Odile pour aménager un parc de proximité sur le site identifié à « usages publics » sur la carte intitulée « Site retenu considérant les préoccupations des citoyens » ci-dessous.

## **RÉSOLUTION 19-CA-55 CONCERNANT L'INTERSECTION DE LA 4<sup>e</sup> AVENUE ET DE LA 41<sup>e</sup> RUE**

Considérant les préoccupations des citoyens relativement à la saturation de l'intersection de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 41<sup>e</sup> Rue et des enjeux de sécurité associée.

Considérant que ces problèmes pourraient notamment être associés à l'augmentation de la circulation causée par l'implantation du stationnement temporaire du NCH.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'inviter le Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec à réaliser une étude de circulation de l'intersection de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 41<sup>e</sup> Rue en vue d'ajuster la séquence des feux ou de réaliser toute autre intervention pertinente en vue de corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 19-CA-56 CONCERNANT L'INTÉGRATION DE VOIES CYCLABLES AUX CHEMINS DES ÉCOLIERS**

CONSIDÉRANT la cible de la Stratégie de sécurité routière d'atteindre zéro collision mortelle ou grave autour des écoles à l'horizon 2024.

CONSIDÉRANT la mise en place de chemins d'écoliers autour des trois écoles de Lairet et l'engagement de la Stratégie de sécurité routière d'en déployer autour de 75 nouvelles écoles à l'horizon 2024.

CONSIDÉRANT la charte en faveur du transport actif élaborée par la Ville de Québec à l'attention des commissions scolaires qui invite, entre autres, les commissions scolaires à reconnaître le transport actif comme moyen d'améliorer la sécurité aux abords des écoles.

CONSIDÉRANT la nécessité, pour atteindre ces objectifs, d'intégrer des voies cyclables sécuritaires et conviviales aux chemins d'écoliers.

CONSIDÉRANT que les aménagements cyclables sont déterminés en fonction du débit de circulation automobile, de sorte qu'en deçà d'un certain seuil, on préconise l'implantation de chaussées désignées plutôt que d'aménagements plus sécuritaires et conviviaux, comme des bandes ou des pistes cyclables.

CONSIDÉRANT que les chaussées désignées ne répondent pas aux besoins des jeunes cyclistes et, à plus forte raison, aux attentes de leurs parents en matière de sécurité.

CONSIDÉRANT que les jeunes cyclistes sont moins visibles en raison de leur petite taille, ne sont pas en mesure de rouler à des vitesses compatibles avec celles du trafic automobile, et on a besoin de voies cyclables clairement délimitées pour garder leur voie.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à :

- intégrer des voies cyclables aux cheminements d'écoliers ;
- prendre en compte les besoins des cyclistes en herbe et les attentes de leurs parents dans la détermination des types d'aménagements cyclables à mettre en place ;
- revoir les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussée désignée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ